

## DES NOUVELLES DU CONSEIL DE QUARTIER DE LA GIBAUDERIE

### Réunion du 12 novembre 2007

**Présents** : Une centaine de personnes de la Gibauderie, de la Sapinière et du Pâtis.

Les Adjointes au Maire : Maurice Monange, Michel Touchard, Daniel Lhomond, Robert Rochaud. Mme Guéraud, Conseillère Municipale. Philippe Guillard, Président de la Maison de la Gibauderie.

**Excusé** : Maître Grandon. (*Philippe Guillard transmettra les informations au Conseil Général*).

**Invités** : Pierre-Alain Orliac, Responsable de déploiement grand ouest pour la Sté Orange, M. Claveau Représentant la Sté SPIE.

**Groupe relais du Conseil de quartier** : Pascal Benac, Guy Bobin, Guy Brunet, Jean-Louis Filloux, Philippe Grégoire, Catherine Guérin, Agnès et Alain Sanzillon,

#### **Ordre du jour :**

- Implantation d'une antenne relais
- Point sur la propreté dans le quartier
- Circulation dans le quartier
- Aménagement du parc de la Gibauderie
- Questions diverses

Introduction :

Agnès Sanzillon remercie les élus de leur présence, ainsi que MM Orliac et Claveau et présente l'ordre du jour. Guy Brunet est chargé d'assurer le bon déroulement de la réunion.

#### **1) Implantation d'une antenne relais de 23 mètres de hauteur par la société Orange, entre la route de Nouaillé et la route de la Gibauderie sur un terrain privé.**

**Cette implantation faite sans aucune concertation... interpelle et inquiète les habitants du quartier**

Jean-Louis Filloux apporte de nombreuses informations, appuyées par une projection d'une présentation PowerPoint, permettant à chacun des participants de mesurer, de manière objective, les éventuels dangers des antennes relais et de la téléphonie mobile.

Le débat s'ouvre sur cette question :

« *La téléphonie mobile + antennes relais + ondes électromagnétiques. Est-ce dangereux pour notre santé ?* »

La réponse est difficile, car les informations dont nous disposons sont très contradictoires. A ce jour aucun chercheur scientifique, ne peut dire avec certitude, quel sera l'impact sur notre santé, à moyen et long terme, du rayonnement électromagnétique auquel nous sommes de plus en plus soumis.

Peut-être faut-il s'interroger sur ce paradoxe : chacun d'entre nous est équipé d'un téléphone mobile, veut qu'il fonctionne partout, mais n'accepte pas de voir une antenne s'installer près de sa maison. Alors comment faire autrement ?

Projection d'un tableau, indiquant la signification de quelques termes techniques

#### ■ **G S M** (*Global System for Mobile communication*)

Créé en 1982 pour déterminer une norme européenne de téléphone mobile pouvant fonctionner dans toute l'Europe sur 900 MHz et 1800 MHz.

#### ■ **UMTS** (*Universal Mobile Telecommunications System*)

Téléphone 3ème génération : vidéo interactive, accès Internet, transmission de données à grande vitesse.

#### ■ **DECT** (*Digital Enhanced Cordless Telecommunications*)

Norme radio pour les communications sans fil à usage domestique, professionnel ou public.

*Exemple* : les téléphones " mains libres "

■ **WIFI** = La WIFI émet dans la même gamme d'ondes que les téléphones mobiles.

■ **V/m** = volts par mètre = Mesure du champ de force électrique généré par toute tension.

■ **Watts/cm2** = Mesure de la densité énergétique des champs magnétiques dans la gamme des radiofréquences.

## Les faits :

- 40 000 stations de bases d'antennes relais en France (dont 200 000 à 300 000 antennes).
- 80 antennes sont installées dans l'agglomération de Poitiers dont 7 sur le quartier de la Gibauderie.
- La puissance maximale d'émission d'une station de base est d'environ de 300 W à 2500 W. La puissance du champ électrique d'un téléphone mobile lors d'un appel varie entre 20 et 50 V/m et jusqu'à 200 V/m lors de la connexion.
- La puissance d'émission d'un téléphone sans fil (*à la maison*) et de sa base sont de 10 W/m<sup>2</sup> (**seulement de 0,1 W/m<sup>2</sup>, en Suisse et en Italie**)

Des normes plus contraignantes chez nos voisins, qui fixent des seuils d'exposition des populations, à ne pas dépasser :

Autriche (Salzbourg) : 0,6 volts/mètres - Luxembourg : 3 volts/mètres - Suisse : 4 volts/mètres  
Italie : 6 volts/mètres - Pologne : 6 volts/mètres - Russie : 6 volts/mètres - Chine : 6 volts/mètres  
Belgique : 20,6 volts/mètres - **France : 41 ou 58 volts/mètres.**

Certains pays fixent des périmètres d'exclusion allant de 100 à 600 mètres.

En France, de multiples associations, collectifs, groupements de citoyens se sont constitués, pour proposer au Parlement de légiférer sur une réglementation appropriée de l'utilisation du téléphone portable mais aussi de l'implantation des antennes relais en milieu urbain.

En mai 2007, 3 propositions de lois ont été déposées à l'Assemblée Nationale demandant entre autres :

- Un abaissement conséquent des valeurs d'émission **à 0,6 V/m** (et non plus 41 V/m)
- **Des installations d'antennes laissant toute habitation à un rayon minimum de 300 mètres.**

Sur la demande du Maire de Poitiers, la Sté Orange a fait réaliser, en juillet 2006, par le groupe APAVE, organisme indépendant agréé par l'agence nationale des fréquences des mesures de champs électromagnétiques sur le site. Celles-ci ont été effectuées sur le trottoir, face à l'école Evariste Galois, soit à 250 m de la future antenne relais.

*(Un tableau est projeté, indiquant un niveau enregistré, très inférieur au seuil le plus contraignant).*

Il en ressort que le champ électromagnétique total, correspond au cumul de toutes les émissions (radio, TV, téléphonie mobile, radars..) est 400 fois inférieur au seuil fixé par les normes les plus contraignantes et que la part liée aux émissions de l'opérateur Orange est 3 154 fois inférieure au seuil le plus contraignant.

Si l'on se réfère à l'arrêté du 4 août 2006 définissant le contenu et les modalités de transmission au Maire, au titre de l'article L. 96-1 du code des postes et des communications électroniques, le Maire de Poitiers pouvait demander également à la Sté Orange, une liste des actions de concertation engagées auprès des riverains et les documents qui leur avaient été transmis. ***Il est regrettable que cette demande n'ait pas été faite !***

Projection d'une publication de l'Agence Nationale des fréquences, sur l'implantation locale des stations de base :

- Il faut dénoncer l'erreur de principe qui peut être commise, de bonne foi au nom de la santé publique, qui consisterait à rejeter à une distance minimale de plusieurs centaines de mètres des habitations, toutes les stations de bases. Cet éloignement des stations de base aurait comme premier effet l'obligation d'augmenter leur puissance nominale; de plus, leur fonctionnement s'adapterait de lui-même à un niveau de puissance plus élevé. **Cependant, le champ dû aux stations de base restera, dans tous les cas et pour toute la zone, à un niveau insignifiant.**

*(Un schéma des mécanismes liés à l'exposition aux champs électromagnétiques est projeté. Il émane d'un comité scientifique, le CSIF-CEM).*

Cette présentation indique, qu'une exposition aux champs électromagnétiques à court, moyen et long terme peut provoquer, chez certaines personnes, des maux de tête, des troubles du sommeil, du comportement, de la fatigue, voire des tumeurs au cerveau, cancer, leucémie...

*(Un film vidéo réalisé par l'association TESLABEL dans une petite ville Belge, diffusé par RTL TVI le 12 janvier 2007 est projeté, montrant les dangers potentiels des ondes électromagnétiques).*

M. Pierre-Alain Oriac de la Sté Orange, met en avant le respect d'une «charte de bonne conduite» signée par les trois opérateurs avec l'association des Maires de France, dont les contraintes vont «au-delà de celles de la loi» et impliquent notamment, de ne pas installer d'antenne à moins de 150 m d'un groupe scolaire (dans le

cas présent, l'antenne sera située à 250 m environ de l'école Evariste Galois). M. Oriac rappelle que cette antenne reste indispensable pour couvrir le secteur en technologie UMTS, autrement dit la 3<sup>ème</sup> génération de mobile qui permet, outre de téléphoner, d'avoir accès au visiophone, à Internet, à des jeux interactifs....

« Si les opérateurs installent toutes ces antennes, c'est parce qu'il y a une part de marché pour ça. Et c'est nous qui la générons », intervient un membre du Conseil de quartier ; « Mais qui créent les besoins de la société de consommation ? », s'interroge alors une riveraine. Vaste débat....

### **Les téléphones portables sont-ils plus dangereux que les antennes ?**

Cette déclaration a suscité la réaction d'un infirmier du CHU : « En attendant, appliquons le principe de précaution ». Faut-il couper les antennes relais dont la puissance n'est que de 20 watts ? Ce serait priver les consommateurs de l'usage de leur téléphone portable. Ces derniers présentent certainement des risques bien plus grands que les antennes, en particulier pour les enfants qui les utilisent de plus en jeunes. « Quand on coupe ne serait-ce que quelques jours une antenne, cela suscite un véritable tollé ! » met en avant le représentant de la Sté Orange.

Questions / réponses :

### **Pourquoi les informations ne sont-elles données que maintenant ?**

On peut trouver l'information dans le guide de bonnes pratiques (AFOM) entre les opérateurs et l'association des Maires de France.

Les dossiers d'informations ont été déposés en juin 2006 à la mairie  
La Sté Orange a respecté ce protocole.

La puissance de l'antenne se situera entre 20 et 40 watts.

### **Pourquoi la mairie n'a-t-elle pas relayé l'information ?**

M. Touchard informé seulement en septembre, reconnaît le manque de concertation et d'informations auprès des riverains et s'en excuse. Il convient qu'il faudra attendre des années pour savoir si les antennes relais et la téléphonie mobile représentent un réel danger.

Les seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques, sont décidés au niveau politique et l'on souhaite qu'ils soient le plus bas possible.

### **La France respecte les seuils de l'OMS comme 19 des 25 pays européens**

Les particuliers peuvent demander que des mesures soient effectuées, cela fait partie des bonnes pratiques. Les résultats sont rendus publics à la mairie puis sur le site de carto-radio.

Remarques de Daniel Lhomond :

- on sait que " l'on doit douter "
- on doit être " plus exigeant "

Une compensation financière pour le site d'implantation est prévue sous forme de bail de location.

Une habitante, riveraine de la future antenne, lance aux élus « c'est inadmissible, l'antenne va se faire sous mes fenêtres et je n'ai même pas été mise au courant. Je suis écoeurée.., des gens n'ont pas fait leur boulot » Maurice Monange, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rappelle la loi :

...« L'urbanisme ne se fait pas à la tête du client mais en fonction du droit. Il existe environ 80 antennes sur l'agglomération, une tous les 600/800 mètres. Il ne faut l'autorisation de la mairie que lorsqu'une antenne doit s'implanter sur un édifice public ou qu'elle implique la construction d'un bât. Pour ce projet-là, la mairie n'a fait qu'autoriser la construction du bât. Le reste ne relève pas de sa compétence ».

## **2) Point sur la propreté dans le quartier**

Il est indiqué que des poubelles sont en permanence présentes sur les trottoirs (photos à l'appui), avenue Mozart (résidences Mistral et Chantemerle, mais aussi devant la résidence d'Artimon).

Mr Lhomond indique que les sociétés de nettoyage n'ajustent pas leurs horaires au ramassage des poubelles. Une lettre de rappel sera envoyée aux bailleurs et s'il le faut des amendes seront infligées.

## **Poubelles « débordantes », dans le parc de la Gibauderie :**

Grâce à de photos prises courant septembre il est également montré que les poubelles du parc des archives ne sont pas ramassées régulièrement en dehors de la période juillet/août.

Ce ramassage est effectué par une société privée, également chargée de l'entretien du parc ; société mandatée par le Conseil Général.

Il est demandé aux élus, qu'une convention soit étudiée entre la Ville et le Conseil Général, pour que le ramassage des poubelles (voire l'entretien du parc) soit assuré par les services de la ville.

### **3) Circulation dans le quartier**

Une projection de photos permet de porter à l'attention de M. Robert Rochaud, Responsable du Service Déplacements, les 16 points suivants :

- 01 Mise en place de potelets et panneau de signalisation, entrée du parc de la Gibauderie (côté école Evariste Galois)
- 02 Allongement du parking en bordure de la rue de la Gibauderie
- 03 Mise en place de potelets et panneau de signalisation, entrée parc de la Gibauderie (côté rue de la Gibauderie)
- 04 Abaissement des trottoirs rue de la Providence
- 05 Carrefour dangereux, rue du Beaupré / rue du clos Marchand
- 06 Réalisation d'un passage piétons route de Nouaillé
- 07 Projet d'une piste cyclable
- 08 Mise en place de potelets sur le trottoir, rue Paul Cézanne
- 09 Eclairage intempestif des lampadaires du parking de la résidence Ste Isabelle
- 10 Mise en place d'un panneau de tourne à droite, rue de la Milétrie en direction du CHU
- 11 Suppression du tourne à gauche, rue des Grands Champs / rue de la Milétrie
- 12 Pose d'une plaque (Flèche) sur rond point rue des Champs Balais : rue de la Rochefoucauld
- 13 Pose d'une plaque interdisant le passage des voitures et motos, allée des Champs Balais
- 14 Problème de la chicane, en face du centre commercial, rue de la Rochefoucauld
- 15 Mise en place de potelets et panneau de signalisation à l'entrée de l'allée Rabbin Elie Bloch (entrée du parc de la Gibauderie par le parking arrière du centre commercial)
- 16 Prévoir la suppression d'une place de parking, face aux Archives Départementales, rue des Champs Balais, pour permettre aux voitures, venant de la rue Jean Fleury, de tourner à gauche.

Mr Rochaud prend note de tous ces problèmes et convie les membres du Conseil de Quartier à prendre rendez-vous afin d'organiser une visite sur le terrain, en présence d'un technicien, pour trouver ensemble les meilleures solutions.

Le Groupe relais du Conseil de quartier fait l'objet de critiques injustifiées de la part d'une personne présente dans la salle, Philippe Guillard, Président de la M.G. et membre du Conseil de quartier, **rappelle le rôle du Conseil de quartier et le travail effectué par les bénévoles du groupe relais.** Pascal Benac, membre du groupe relais, s'exprime également sur ce point. Des applaudissements fournis approuvent ces deux interventions.

### **4) Aménagement du parc de la Gibauderie**

De manière unanime, des remerciements sont adressés au Conseil Général pour le bon entretien du parc au cours de l'année 2007, à l'exception du ramassage des poubelles qui pose problème.

Des remerciements sont adressés à Philippe Guillard, pour sa contribution à l'élagage des bosquets qui donne un aspect beaucoup plus agréable au parc.

Une simulation du projet d'éclairage, de l'une des allées du parc, est projetée. Une étude complémentaire est en cours pour qu'un partenariat soit envisagé avec la Ville.

Les problèmes de voirie et de dysfonctionnement d'une soufflerie devront faire l'objet d'une rencontre avec les Responsables du Conseil Général.

### **5) Questions diverses**

Il est **annoncé la création** d'un collège de 200 élèves par l'Union Chrétienne, rue de la Providence ; **signalé**, le **mauvais état** de la route en direction du Bois Joli (commune de Mignaloux-Beauvoir), en prolongement de la rue de la Gibauderie, **l'utilité** d'une allée piétonne en bordure de cette route.

*Le groupe relais du Conseil de quartier de la Gibauderie*